

DEETSLETTER

Lettre d'informations de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique



TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Une indemnité inflation pour protéger le pouvoir d'achat

L'indemnité inflation est une aide exceptionnelle et individuelle de 100 € qui sera versée à 38 millions de personnes résidant en France, pour préserver leur pouvoir d'achat. Cette aide est versée en une seule fois, et ne fait l'objet d'aucun prélèvement, les bénéficiaires n'auront aucune démarche à faire.

L'aide de 100€ sera versée, en une fois, par leur employeur pour les salariés et agents publics et par les organismes habituels (caisse de retraite, pôle emploi, CAF...): Cette aide est individualisée. Si les deux membres d'un foyer gagnent moins de 2000 € nets par mois, ils bénéficieront tous deux de l'aide.

L'indemnité inflation sera versée entre décembre 2021 et février 2022. Les employeurs seront intégralement remboursés via une aide au paiement sur les cotisations et contributions sociales sur la base de leur déclaration sociale suivant immédiatement le versement de l'indemnité. Les autres organismes impliqués dans le versement de l'indemnité seront intégralement compensés par l'État.

[Plus d'infos](#)

SUJETS

Appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les groupements d'employeurs

Bilan du plan régional de santé au travail (2016-2020)

Contrat de ville Robert 2022

Appel à Manifestation d'Intérêt permanent "PTCE" émergents

Piles bouton, perles d'eau ou billes aimantées : attention aux risques d'ingestion accidentelle par les enfants !

Nouveau protocole national Entreprises & Covid-19



ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Appel à manifestation d'intérêt pour accompagner, sécuriser les groupements d'employeurs existants et en développer de nouveaux

Depuis 2017, le Gouvernement s'est engagé dans une stratégie de réduction des contrats courts et d'amélioration de la qualité des emplois. Ces types de contrat ont explosé de 250% ces quinze dernières années, bloquant des centaines de milliers de travailleurs dans des trappes à précarité, avec un impact réel sur leurs conditions de travail et leur vie quotidienne.

Les groupements d'employeurs jouent donc un rôle déterminant pour améliorer la qualité de l'emploi et réduire les tensions de recrutement.

C'est pourquoi le Gouvernement entend soutenir leur développement et inciter les acteurs économiques à en constituer de nouveaux, à travers le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt pour lequel une enveloppe de quatre millions d'euros est mobilisée. Les remontées des projets sont attendues jusqu'au **17 janvier 2022**. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement dédié et d'un soutien en ingénierie.

[Plus d'infos.](#)

TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

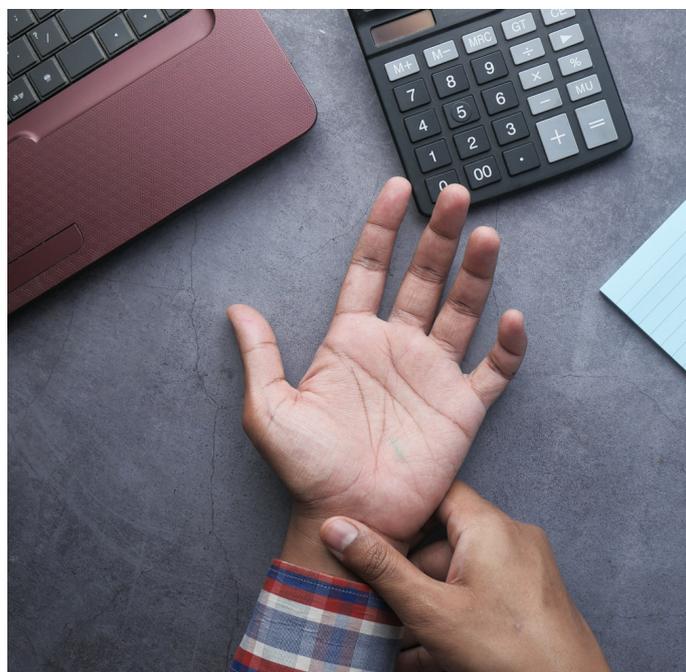
Bilan du Plan régional de santé au travail (PRST) 2016-2020

Sur la période 2016-2020, 39 actions ont été menées par 6 pilotes (ARACT, CGSS, DEETS, OSM, SDIS, Service de Santé au Travail). Ces actions ont eu pour but de :

- Promouvoir la culture de prévention ;
- Prévention des risques prioritaires : risques chimiques et CMR, l'usure professionnelle, risques psychosociaux, risque routier, risques de chutes ;
- Sensibiliser les populations à risques : seniors et jeunes embauchés ;
- Favoriser la qualité de vie au travail, prévenir la désinsertion professionnelle et aider au maintien en l'emploi ;
- Promouvoir le dialogue social et développer les connaissances sur le territoire en matière de prévention des risques professionnels.

Au cours de ces 4 années, la nombre et la diversité des actions menées ont permis de réaliser 115 actions de sensibilisation, 2605 études et contrôles, 13 actions de formation, de déployer 18 outils de communication et de toucher 42813 personnes.

[Retrouvez le bilan du PRST 2016-2020 sur le site de la DEETS.](#)





ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Appel à Manifestation d'Intérêt permanent "PTCE" émergents

Afin de poursuivre et d'encourager le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), un appel à manifestation d'intérêt « permanent » est lancé.

La phase 1 vise à mieux identifier les dynamiques territoriales en cours qui peuvent prendre la forme d'un PTCE, et à leur apporter un appui dans une perspective d'essaimage de PTCE sur tout le territoire national. Les projets qui seront retenus et labélisés "phase 1" ont accès au bouquet de services conçu pour accompagner leur émergence. Pour certains projets, une aide financière de l'Etat est mise en place pour une période de deux ans (phase 2), avec une éventuelle tranche complémentaire en 3ème année. Cette phase 2 de l'AMI, contrairement à la phase 1, sera gérée une fois dans l'année, alors que la phase 1 est gérée "au fil de l'eau". [Plus d'infos.](#)

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

Contrat de ville Robert 2022

Un appel à projets 2022 est lancé à compter du 27/12/2021 pour soutenir des actions concourant à la réalisation des objectifs du contrat de ville de la ville du Robert et des priorités arrêtées pour 2022.

Cet appel s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite mettre en œuvre des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il permet de décliner, sur le terrain, les orientations du Contrat de ville. Le contrat de ville repose sur 4 piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique, valeurs de la République et citoyenneté) et sur 3 thématiques transversales (l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse).

Les quartiers concernés par l'Appel à projets 2022 sont : CITE LACROIX, POINTE LYNCH et TROU TERRE.

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs d'actions (associations, collectivités, établissements publics, bailleurs...).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **LUNDI 24 JANVIER 2022**.

[Plus d'infos.](#)





TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Nouveau protocole national pour assurer la sécurité et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19

les principales évolutions de cette nouvelle version découlent des circonstances actuelles de circulation élevée du virus et de l'apparition du variant Omicron.



Retrouvez dans [cette foire aux questions](#), les réponses à vos interrogations en matière de consommation tous secteurs confondus durant la période d'épidémie de Covid-19. Des mises à jour seront effectuées régulièrement.

CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE

Piles bouton, perles d'eau ou billes aimantées : attention aux risques d'ingestion accidentelle par les enfants !

Les autorités sanitaires alertent les parents et les personnes ayant la garde de jeunes enfants sur les risques d'ingestion d'objets de petite taille, qui peuvent être issus d'objets du quotidien destinés aux adultes ou de jouets destinés aux enfants. Ces accidents, qui touchent en particulier les enfants en bas âge (moins de 5 ans), peuvent entraîner des complications très graves, parfois mortelles.

[Pour plus d'infos.](#)



CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE

Foire aux questions Covid-19



Visionnez les [vœux du Préfet de la Martinique](#) et de la DEETS !

